

CONSEIL MUNICIPAL du 4 mars 2020

L'an 2020, le 04 mars à 20 h 00, le Conseil municipal de Teillé (44), régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GUIHARD, Maire.

Présents : André GUIHARD, Maire, Joseph TESTARD, Jérôme SQUELARD, Christian PRIOU, Catherine ROUIL, Arnaud PAGEAUD, Adjoints, Christophe LEBRETON, Bertrand DABO, conseillers délégués, Florent LIRONDIERE, Lydia BEATRIX (arrivée à 20h15), Marie-Paule BLANLOEIL, Aurélie ROUSSEAU, Anne GUILLET, Michel OUAIRY.

Absents : Fabrice ETIE, Christelle JAUNASSE, Nathalie GENEIX (pouvoir à Aurélie ROUSSEAU), Isabelle HARDY.

Nombre de conseillers	Présents	Votants
18	14	15

Secrétaire de séance : Bertrand Dabo

Approbation du compte-rendu du 22 janvier 2020

Il est demandé de modifier la phrase « arrêter le projet de construction d'une salle de sports » en « Continuer le projet de construction ».

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°2020-014 : Extension du réseau d'eau potable – Lotissement du Belvédère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, Autorise le Maire à signer la convention avec le Syndicat départemental d'alimentation en eau potable de Loire Atlantique (montant de 8 580.40€).

Reçu en Préfecture le 05/03/2020

N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_014_D-DE

Délibération n°2020-015 : Demande de subvention – Restauration des Archives

Le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention pour la restauration des archives communales. Le montant du devis de restauration pour 2020 est de 700€ HT (soit 2 registres) subventionnables à hauteur de 20%.

Le conseil municipal **à l'unanimité** :

- Décide de restaurer les registres pour un montant de 700€ hors taxe.
- Demande l'aide du département pour 2020.

Reçu en Préfecture le 05/03/2020

N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_015_D-DE

Délibération n°2020-016 : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Christian PRIOU porte à la connaissance du Conseil le projet proposé par la Commune pour l'inscription d'un itinéraire au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée :

- Nom du chemin : « D'un Etang à l'autre » de Teillé à Pannecé en passant par la voie verte.
- Parcours de 10km environ
- La principale dépense : signalétique des chemins et grand panneau au plan d'eau au point de départ.
- Entretien : une association pourrait veiller au petit entretien du chemin – à préciser.

L'intérêt de cette boucle sera d'étudier à l'avenir un circuit de pays reliant Teillé avec Riaillé et Bonnœuvre.

Monsieur le Maire informe le Conseil que cet itinéraire proposé emprunte des chemins ruraux.

Plan de financement :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Signalétique	2 085,00 €	Département	2 442,00 €
Création de chemin piéton	2 800,00 €	Charge commune	2 443,00 €
TOTAL Dépenses	4 885,00 €	TOTAL Recettes	4 885,00 €

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande au Conseil départemental l'inscription de l'itinéraire « d'un étang à l'autre » au PDIPR.
- Sollicite le Département pour une subvention de 2 442€

- AUTORISE le passage de l'itinéraire sur les chemins ruraux et routes annexées
- Autorise le Maire à signer les conventions de passage sur propriétés privées
- S'engage à informer préalablement le Conseil départemental dans le cas d'aliénation ou de suppression du / des chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution.
- S'engage à laisser les chemins ouverts et à les entretenir
- S'engage à inscrire les chemins de préservation dans le PLU

Reçu en Préfecture le 05/03/2020
N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_016_D-DE

Délibération n°2020-017 : Approbation des comptes de gestion 2019 du budget principal et des budgets annexes Commerces et Lotissements

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le trésorier pour le budget principal et les budgets annexes Commerces et Lotissements, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Reçu en Préfecture le 05/03/2020
N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_017_D-DE

Délibération n°2020-018 : Approbation du compte Administratif 2019 du budget annexe Commerces

Considérant que le Maire André Guihard s'est retiré pour laisser la présidence de l'assemblée à Monsieur Joseph Testard, 1er adjoint, pour voter le compte administratif 2019 du Budget COMMERCES.

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice considéré, qui peut se résumer ainsi :

Résultat antérieur - 2018	- €
Dépenses de fonctionnement :	1 050,41 €
Recettes de fonctionnement :	61 966,55 €
Résultat 2019	60 916,14 €
Résultat de clôture Fonctionnement 2019	60 916,14 €

Résultat antérieur - 2018	-41 454,92 €
Dépenses d'investissement :	71 270,12 €
Recettes d'investissement	36 599,56 €
Résultat 2019	-34 670,56 €
Résultat de clôture Investissement 2019	-76 125,48 €
Besoin en financement	76 125,48 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif COMMERCES et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Reçu en Préfecture le 05/03/2020
N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_018_D-DE

Délibération n°2020-019 : Affectation de résultat - budget annexe Commerces

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement 2019	60 916,14 €
Affectation en réserves 1068 en Investissement	60 916,14 €

Reçu en Préfecture le 05/03/2020
N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_019_D-DE

Délibération n°2020-020 : Budget annexe Commerces 2020

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget du COMMERCES pour l'année 2020 comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	BP 2020
011 - Charges à caractère général	1 598,66 €
023 - Virement à la section d'investissement	21 549,34 €
66 - Charges financières	900,00 €
Total général	24 048,00 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	BP 2020
75 - Autres produits de gestion courante	18 428,00 €
77 - Produits exceptionnels	5 620,00 €
Total général	24 048,00 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre	BP 2020
001 - Solde d'exécut° de la section d'investissement reporté	76 125,48 €
041 - Opérations patrimoniales	4 460,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 340,00 €
Total général	86 925,48 €

Recettes d'investissement :

Chapitre	BP 2020
021 - Virement de la section de fonctionnement	21 549,34 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	60 916,14 €
041 - Opérations patrimoniales	4 460,00 €
Total général	86 925,48 €

*Reçu en Préfecture le 05/03/2020
N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_020_D-DE*

Il est précisé qu'aucuns travaux d'investissement n'est prévu en 2020 puisque la commune ne peut pas bénéficier de deux subventions la même année. Voir les aides à venir au niveau de la COMPA.

Délibération n°2020-021 : Approbation du compte Administratif 2019 du budget annexe Lotissements

Considérant que le Maire André Guihard s'est retiré pour laisser la présidence de l'assemblée à Monsieur Joseph Testard, 1er adjoint, pour voter le compte administratif 2019 du Budget LOTISSEMENTS.

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice considéré, qui peut se résumer ainsi :

Résultat antérieur - 2018	- €
Dépenses de Fonctionnement	3 150,00 €
Recettes de Fonctionnement	- €
Résultat 2019	-3 150,00 €
Résultat de clôture Fonctionnement 2019	-3 150,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif LOTISSEMENTS et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, le déficit de fonctionnement étant reporté au 002.

*Reçu en Préfecture le 05/03/2020
N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_021_D-DE*

Délibération n°2020-022 : Budget annexe Lotissements 2020

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget du LOTISSEMENTS pour l'année 2020 comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	BP 2020
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	3 150,00 €
Total 011 - Charges à caractère général	201 516,00 €
Total 023 - Virement à la section d'investissement	203 826,00 €
Total général	408 492,00 €

Fonctionnement Recettes

Chapitre	BP 2020
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	203 826,00 €
Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	157 281,00 €
Total 74 - Dotations, subventions et participations	47 385,00 €
Total général	408 492,00 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre	BP 2020
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	203 826,00 €
Total général	203 826,00 €

Investissement Recettes

Chapitre	BP 2020
Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	203 826,00 €
Total général	203 826,00 €

Reçu en Préfecture le 05/03/2020
N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_022_D-DE

Il est précisé que la valeur vénale des terrains est basée sur 7.50€ /m².

Le tarif de vente des lots du Belvédère sera étudié dès réception de l'appel d'offres relatif aux travaux d'aménagement.

Délibération n°2020-023 : Approbation du compte Administratif 2019 du budget Principal

Considérant que le Maire André Guihard s'est retiré pour laisser la présidence de l'assemblée à Monsieur Joseph Testard, 1er adjoint, pour voter le compte administratif 2019 du BUDGET PRINCIPAL.

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice considéré, qui peut se résumer ainsi :

Dépenses fonctionnement	1 072 655,91 €	Résultat antérieur - 2018	- €
Recettes fonctionnement	1 359 254,03 €	Résultat 2019	286 598,12 €
Résultat excédentaire	286 598,12 €	Résultat de clôture Fonctionnement 2019	286 598,12 €

Dépenses Investissement	1 792 022,16 €	Résultat antérieur - 2018	- 181 504,52 €
Recettes Investissement	1 781 712,39 €	Résultat 2019	- 10 309,77 €
Résultat déficitaire	-10 309,77 €	Résultat de clôture Investissement 2019	-191 814,29 €
		RAR Dépenses d'investissement	1 552 364,00 €
		RAR Recettes d'investissement	44 740,00 €
		Besoin en financement en Investissement	1 699 438,29 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif PRINCIPAL et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Reçu en Préfecture le 05/03/2020
N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_023_D-DE

Délibération n°2020-024 : Participations et Subventions 2020 – délibération complémentaire

Le maire informe l'assemblée :

1) La participation à verser au SIVOM a été revue à la baisse : le montant estimé était de 100 000€, le montant est désormais connu et l'élève à 98 700€ ; le montant de la participation pour la salle de sport de St Mars la Jaille prévu pour un montant de 4 000€ passe à 7 600 €.

COMMUNE ST MARS LA JAILLE	PARTICIPAT° SDS ST MARS LA JAILLE	7 600,00 €
SIVOM DE RIAILLE	PARTICIPAT° COMMUNE 2020	98 700,00 €
Compte 65541 / Chap 65		106 300,00 €

2) Le coût de l'école publique Jacques Demy est présenté au conseil

	2019
Coût moyen / élève	811,66 €
Coût d'un élève en maternelle	1 857,99 €
Coût d'un élève en élémentaire	366,00 €

3) L'OGEC d'Ancenis dont l'école accueille en classe ULIS, un enfant domicilié à Teillé, demande à bénéficier d'une subvention pour un séjour découverte en 2020.

Le Maire rappelle que la commune verse 50€ / enfant pour les écoles de la commune et propose donc de verser 50€ à l'OGEC d'Ancenis sous forme de subvention « Classe Découverte ».

Après avoir pris connaissance des points ci-dessus, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Modifie les montants relatifs aux participations

- Prend acte du coût de l'école publique 2019
- Attribue une subvention de 50€ à l'OGEC d'Ancenis dans le cadre du séjour découverte d'un élève de Teillé scolarisé en classe ULIS.

Reçu en Préfecture le 05/03/2020
N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_024_D-DE

Délibération n°2020-025 : Affectation de résultat - budget Principal

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité**, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de clôture 2019	286 598,12 €
Affectation en réserves 1068 en Investissement	286 598,12 €

Reçu en Préfecture le 05/03/2020
N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_025_D-DE

Délibération n°2020-026 : Budget Principal 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, 13 pour et 2 contre, vote le budget PRINCIPAL pour l'année 2020 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	BP 2020
Total 011 - Charges à caractère général	335 415,00 €
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	478 000,00 €
Total 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	19 927,46 €
Total 023 - Virement à la section d'investissement	246 000,00 €
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 815,54 €
Total 65 - Autres charges de gestion courante	257 478,00 €
Total 66 - Charges financières	11 500,00 €
Total 67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Total général	1 367 136,00 €

Recettes de fonctionnement	BP 2020
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 700,00 €
Total 70 - Pdts des services, du domaine et ventes diverses	108 755,00 €
Total 73 - Impôts et taxes	676 975,00 €
Total 74 - Dotations, subventions et participations	542 206,00 €
Total 75 - Autres produits de gestion courante	10 000,00 €
Total 77 - Produits exceptionnels	500,00 €
Total général	1 367 136,00 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement par opération	RAR 2019	BP 2020
Dépenses non référencées dans 1 opérat°	350 000,00 €	304 548,18 €
102 - Mobilier-matériel Ecole Jacques Demy	2 900,00 €	8 266,00 €
106 - Mobilier-Matériel Mairie-SRS-SP-Biblio	- €	32 951,00 €
109 - Matériel- service technique	- €	60 691,48 €
112 - Travaux vestiaires- bar terrain de sports	- €	1 956,00 €
113 -Salle de Sports - skate parc	1 166 620,00 €	223 800,00 €
116 - Voirie	- €	57 100,00 €
118 - Travaux Eglise	- €	7 230,00 €
145 - Travaux-Mobilier-Matériel EEJ	1 300,00 €	- €

148 – Travaux, aménagement espaces verts	14 000,00 €	8 000,00 €
162 - Aménagement du bourg	17 544,00 €	- €
86 - Eclairage public	- €	2 100,00 €
Total général	1 552 364,00 €	706 642,66 €
	RAR 2019 + BP 2020 = 2 259 006,66 €	

Recettes d'Investissement	RAR 2019	BP 2020
Total 021 - Virement de la sect° de fonctionnement	- €	246 000,00 €
Total 024 - Produits de cessions	- €	12 200,00 €
Total 040 – Opérat° d'ordre de transfert entre sect°	- €	17 815,54 €
Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	568 598,12 €
Total 13 - Subventions d'investissement	44 740,00 €	677 932,00 €
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	691 721,00 €
Total général	44 740,00 €	2 214 266,66 €
	RAR 2019 + BP 2020 = 2 259 006,66 €	

Reçu en Préfecture le 05/03/2020
N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_026_D-DE

Précisions :

La participation à verser au SIVOM a été revue à la baisse mais le montant de la participation pour la salle de sport de St Mars la Jaille prévu pour un montant de 4 000€ passe à 7 600 € (suite à des dégradations et changement d'un chauffe-eau). Il est demandé que la convention soit revue.

Le montant de l'opération Voirie a été revu à la baisse depuis la dernière commission Finances.

L'emprunt inscrit en recette d'investissement ne sera sans doute pas débloqué en 2020 car la salle de sports ne commencera pas avant septembre prochain.

L. Béatrix explique pourquoi, elle vote contre ce budget : elle est en désaccord avec le projet de la salle de sports car elle estime que les prochains conseillers doivent donner leur avis et les Teilléens également.

J. Squelard répond : même si la somme est inscrite au budget, les conseillers suivants ne sont pas obligés de suivre ce projet.

Délibération n°2020-027 : Nouvelle zone d'activités

Le Maire informe que suite aux négociations infructueuses à ce jour entre la COMPA et les consorts Eriaud, sur les modalités d'acquisition d'un terrain situé en zone 2AUe ; il existe deux solutions :

- L'expropriation (procédure longue / 2ans)
- La modification du PLU (environ 9 mois)

Le conseil municipal, à 14 voix pour et 1 Abstention (car Joseph Testard, concerné par le déplacement de la zone d'activités), décide de lancer :

- Des négociations en vue du déplacement de la zone d'activités
- Une éventuelle révision allégée du PLU selon l'article L153.34 du code de l'urbanisme, pour modifier l'emplacement de la zone 2AUe

Reçu en Préfecture le 05/03/2020
N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2020_027_D-DE

► Informations

Bilan du SCOT - COMPA : transmis aux conseillers / à surveiller car ce document trace l'avenir de l'aménagement du territoire.

Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil au maire :

-o Non préemption sur la vente des terrains suivants DIA n° 20W0001 – 20 rue du Haut Bourg Assemblée générale de l'amicale des pêcheurs de Riaillé, gestionnaire du plan d'eau : Le Maire reconnaît tout le travail que l'association effectue sur les plans d'eau qu'elle gère et remercie l'association de son travail auprès des Jeunes.

Inauguration du plan d'eau de Teillé (avec les panneaux fournis par la fédération) date à venir.
Il est fait part du planning des permanences pour les élections municipales du 15 mars.

► **Commissions**

Voirie par J. Testard

Réunion Polleniz – frelon asiatique : la région reconduit l'aide en 2020.

Enfance Jeunesse par J. Squelard

RAS

Culture par A. Pageaud

Remerciement aux membres de la commission.

Communication par C. Rouil:

Tourisme par C. Priou:

Présentation du panneau pour informer les usagers des points touristiques du Pays D'Ancenis.

Questions diverses

Un tour de table sur la fin de mandat est proposé par le maire

Fin de la séance : 22h15

GUIHARD André

LEBRETON Christophe

ROUSSEAU (FERRÉ) Aurélie

TESTARD Joseph

LIRONDIERE Florent

GENEIX Nathalie
"Pouvoir à a. Rousseau

SQUELARD Jérôme

BÉATRIX Lydia

GUILLET Anne

PRIOU Christian

BLANLOEIL Marie-Paule

HARDY Isabelle
Absente

ROUIL Catherine

DABO Bertrand

JAUNASSE Christelle
Absente

PAGEAUD Arnaud

ETIÉ Fabrice
Absent

OUAIRY Michel